



Présents : MM. et M^{mes} Francis SIGOIRE, Nathalie PELLET, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Jacques PIOT, Eliane BAZIN, Dam CA, Annie CLAIR, Marie DAVID, Maryse JULIEN, Norbert MANUEL, Rémi MAURICE, Jacques RABELLINO, Jean-Christophe SOINNE, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

Absents excusés : MM. et M^{mes} Yves MEYER (pouvoir à M^{me} Nathalie PELLET), Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Sylvain LASSABLIERE, Danielle LERICHE, Rachida MALTOUF, Ysabel LANNEZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M^{me} Claire GOMEZ se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 5 mars 2018

Monsieur le Maire remercie Monsieur Rémi MAURICE pour avoir dressé la trame du compte-rendu de la séance du 5 mars 2018, ainsi que les adjoints et conseillers qui ont contribué à la finalisation de celui-ci.

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur le contenu de ce compte rendu.

2/ Taux d'imposition foncier non bâti

Monsieur le Maire expose que, lors du vote des taux d'imposition, une réserve avait été émise quant à la bonne application de la formule de calcul des taux, quelque peu complexe.

Il s'avère que l'application du taux de coefficient de variation proportionnelle donne le taux final de 52,88 %, en ce qui concerne le foncier non bâti, au lieu et place de celui de 52,90 % indiqué dans la délibération du 5 mars 2018.

Le Conseil municipal valide ce taux, à l'unanimité.

3/ Acquisition de terrains chemin des Bruyères et route du Dauphiné

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un chantier d'aménagement est prévu sur le chemin des Bruyères, en lien avec le futur aménagement du chemin des Barmettes. Les acquisitions de terrains nécessaires à ce projet sont quasiment réalisées. Une reste en attente : Il est proposé, au propriétaire, une convention d'échange de la bande de l'accotement jusqu'à l'aire de tri, qui lui appartient, en contrepartie de l'aménagement de la butte et de l'entrée de sa maison. Un plan et des photos de la zone sont affichés sur écran.

Le Conseil, à l'unanimité :

- . donne son accord pour passer cette convention qui permettra à la commune d'être propriétaire de l'intégralité du foncier nécessaire aux travaux d'aménagement,
- . autorise Monsieur le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire reprend la parole pour présenter la situation de la route du Dauphiné où une convention d'échange de la partie trottoir en contrepartie d'une clôture et d'un portail d'accès permettrait l'aménagement d'une voie piétonne.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour signer la convention telle qu'exposée ci-dessus. M^{me} Annie CLAIR et M. Jacques RABELLINO ne prennent pas part au vote, étant directement concernés par cet aménagement.

4/ Convention avec la bibliothèque communale

Madame Béatrice MASSON expose qu'une convention entre la bibliothèque et la commune a été rédigée afin de finaliser son inscription à la DLP (Direction de la Lecture Publique).

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la signature de cette convention. M^{me} Annie CLAIR, en tant que membre de la bibliothèque, ne prend pas part au vote.

5/ Modification des statuts du S.I.E.A.

Monsieur le Maire expose que suite à des observations de la Chambre régionale des Comptes, les écritures comptables concernant les subventions des équipements de la commune, par le S.I.E.A.x, jusqu'ici enregistrées en section Investissement devront l'être dorénavant en section Fonctionnement.

Monsieur le maire précise qu'il n'y aura aucune incidence quant à la récupération de la TVA.

Cette nouvelle organisation implique pour le S.I.E.A. de modifier ses statuts et de solliciter l'accord des communes membres de cet établissement.

Le Conseil valide, à l'unanimité, cette modification de statut.

6/ Conventions avec le S.I.E.A. (éclairage public)

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de demander les inscriptions d'opérations à réaliser auprès du S.I.E.A., soit :

. La mise aux normes de deux armoires électriques, dont la part restant à charge pour la commune s'élèvera à 2.360,49 €,

. L'éclairage public sur le chemin des Barmettes comprenant huit points lumineux, dont la part restant à charge pour la commune s'élèvera à 20.829,09 €.

Il demande, en outre, au Conseil de l'autoriser à faire diligenter une étude ainsi qu'une demande de chiffrage pour un nouvel éclairage public, Route du Dauphiné, avec enfouissements des réseaux.

Le Conseil donne son accord, à l'unanimité, sur ces trois points.

7/ Renforcement du réseau d'eau place de La Valbonne

Monsieur le Maire expose que des travaux ont été réalisés, par l'Entreprise PETTINI, pour le renforcement du réseau d'eau au niveau de la place de La Valbonne.

La permutation de l'ancien réseau vers le nouveau était fixée au vendredi 25 mai à 16h. Elle a en fait été effectuée la nuit, entre jeudi 22h et vendredi matin, afin d'éviter des problèmes de livraison d'eau dans le secteur.

Compte-tenu de ce travail de nuit et des difficultés rencontrées sur l'état du réseau, le montant des travaux est impacté d'une plus-value de 3 350 € par rapport au marché initial. C'est ainsi qu'il s'élève à la somme de 50.300 €.

Le Conseil, à l'unanimité, valide le montant de cette plus-value.

8/ Convention avec Balan pour pose de canalisation d'eau potable

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un tuyau d'eau potable passe actuellement sous la voie ferrée, pour desservir la Rue de la Poste avec une communication avec le camp militaire.

Ce réseau sous-terrain est abîmé et une étude a chiffré son remplacement pour la somme de 140.000 € HT.

Compte-tenu de ce coût très important, une seconde proposition a été faite qui consiste à laisser une réservation, qui sera raccordée ultérieurement, et qui permettra au Conseil Départemental, dans un premier temps, de finir les travaux d'enrobé des voiries. Ceux-ci ont déjà été programmés avec une date d'achèvement prévue au 30 juin.

Ces travaux sont chiffrés à la somme de 17 784 € et nécessitent de passer une convention avec la commune de Balan, pour pouvoir faire poser le tuyau de réservation sur leur territoire.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Balan, et le complément de coût de 17 784 €.

9/ Convention pour contrôle de l'Assainissement Non Collectif

Monsieur le Maire informe le Conseil que les contrôles des installations d'Assainissement autonome doivent être réalisés tous les six ans. Les derniers ont été effectués fin 2012. En conséquence, un nouveau diagnostic sera effectué par Suez, sur les 38 installations existantes.

Une participation de 95 € sera demandée aux propriétaires concernés répartie sur les deux factures d'eau qui seront adressées après le contrôle.

Le Conseil donne son accord, à l'unanimité, sur ces opérations.

10/ Demande de subvention (dotation territoriale)

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement concernant le Chemin des Bruyères ainsi que le Chemin des Barmettes a été estimé à environ 900 000 €.

Il précise qu'une demande de subvention peut être adressée au Conseil Départemental dans le cadre de la Dotation Territoriale et que le dossier doit être déposé au plus tard fin juin 2018.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain.

11/ Taux d'amortissement – Budget de l'eau potable

Monsieur le Maire expose que le percepteur nous demande de fixer les durées d'amortissement pour le budget de l'eau et nous présente, sur écran, le tableau correspondant.

Le Conseil valide ces durées à l'unanimité.

12/ Emplois communaux d'été

Monsieur Jacques PIOT, Adjoint, demande l'autorisation au Conseil pour embaucher deux jeunes de la commune pendant les mois d'été (un au mois de juillet et un autre au mois d'août) afin de soutenir l'équipe des agents pendant cette période.

Le Conseil donne son accord, à l'unanimité.

13/ Tirage au sort des jurés de Cour d'Assises

Un rappel des conditions d'éligibilité est fait.

Le tirage au sort, réalisé par ordinateur à partir de la base électorale, permet de désigner 9 électeurs de la commune.

Le Conseil municipal valide les personnes tirées au sort et donne son accord à Monsieur le Maire pour leur exposer le contexte de leur participation éventuelle aux débats, après nouveau tirage au sort réalisé par la Cour.

14/ Echos des commissions

M^{me} Béatrice MASSON (commission Vie associative et culturelle, Patrimoine) indique que des habitants de Chânes souhaitent donner leur four à pain à la commune. Etant donné que nous ne disposons pas de four ancien public, cela nous paraît pertinent de sauvegarder ce bâti après avoir pris conseil auprès du CAUE de l'Ain pour le démontage et la reconstruction à Chânes.

Béligneux Histoire & Culture, l'association de sauvegarde du patrimoine, participera à ce chantier qui sera piloté par M. Jacques PIOT, maire-adjoint.

La séance est levée à 21h20. La parole est donnée au public présent dans la salle.

Intervention de M^{me} VIGNON qui relate les événements survenus récemment dans le secteur du Folu, et notamment des voitures brûlées, cambriolages, tags.

Monsieur le Maire incite les habitants à porter plainte à la Gendarmerie face à de telles situations et rappelle la nécessité d'être vigilants.